



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
**Bureau des Nations Unies
pour la coopération Sud-Sud**

**Projet de cadre stratégique du Bureau des Nations Unies
pour la coopération Sud-Sud (2022-2025)**

Résumé

Il est essentiel de tirer parti de l'appui offert par le système des Nations Unies aux États Membres et de permettre aux pays en développement d'échanger des informations et de se soutenir mutuellement si l'on veut réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et inscrire le développement durable dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), afin de renforcer la résilience future. La coopération Sud-Sud contribue à la réalisation de ce programme grâce aux initiatives d'intégration régionale et de proximité ainsi que par les échanges commerciaux, les investissements, le transfert de solutions éprouvées et les plateformes permettant de concevoir et de coordonner conjointement les mesures prises face à certains des enjeux de développement les plus dynamiques et complexes.

Dans ce contexte, le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2022-2025 vise à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui permettront d'accélérer l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'en augmenter l'ampleur. Ce faisant, le Bureau donnera la priorité aux trois domaines d'action suivants : a) la promotion de l'élaboration et de l'application de politiques favorables à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ; b) le renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; c) la progression du partage des connaissances, du renforcement des capacités, ainsi que de la mise au point et du transfert des technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour que les pays en développement puissent œuvrer à un développement plus résilient et durable.

Les cinq services suivants seront offerts pour aider à atteindre ces résultats : a) la facilitation des travaux et des rapports des mécanismes intergouvernementaux et l'établissement de rapports à leur sujet ; b) le renforcement des capacités ; c) la cogénération et la gestion des connaissances ; d) l'établissement d'un laboratoire de



solutions pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; e) la gestion des fonds d'affectation spéciale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2022-2025, le Bureau intégrera la perspective de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous ses programmes de travail proposés ; il donnera la priorité aux connaissances, à la gestion des résultats, à la transparence et à la responsabilisation ; il rééquilibrera les communications, les partenariats et le financement ; il maintiendra une main-d'œuvre diversifiée, talentueuse et innovante ; il réduira son empreinte carbone lors de la prestation de ses services et il encouragera le transfert de technologies vertes par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale qu'il gère.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	5
III. Analyse de la situation	7
IV. Vision et proposition de programme	10
V. Modalités de mise en œuvre	15
VI. Suivi, évaluation et établissement de rapports	19
Annexe	
Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (disponible sur le site Web du Conseil d'administration)	

I. Introduction

1. Il est essentiel de tirer parti de l'appui offert par le système des Nations Unies aux États Membres et de permettre aux pays en développement d'échanger des informations et de se soutenir mutuellement si l'on veut réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et inscrire le développement durable dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), afin de renforcer la résilience future. La coopération Sud-Sud contribue à la réalisation de ce programme grâce aux initiatives d'intégration régionale et de proximité ainsi que par les échanges commerciaux, les investissements, le transfert de solutions éprouvées et les plateformes permettant de concevoir et de coordonner conjointement les mesures prises face à certains des enjeux de développement les plus dynamiques et complexes.

2. La coopération Sud-Sud, lorsqu'elle vient en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud, est une modalité de coopération en faveur du développement fondée sur une solidarité partagée née d'expériences et de sympathies partagées, et régie par les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Les pays donateurs traditionnels et les organisations multilatérales peuvent contribuer aux initiatives placées sous l'égide des pays du Sud et dans le respect du principe de l'appropriation dans le cadre d'arrangements de coopération triangulaire qui prévoient l'apport de fonds, la formation, des systèmes de gestion et de technologie et d'autres formes de soutien.

3. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud est hébergé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis 1974. Jouant un rôle central en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, il contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2022-2025 s'inscrit dans ce mandat et expose les résultats antérieurs du Bureau et les enseignements tirés, la situation en matière de développement, ainsi que la vision du Bureau et son programme pour les quatre prochaines années.

4. L'objectif général du cadre stratégique pour 2022-2025 est de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme moyens d'accélérer et d'élargir l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau jouera un rôle de catalyseur pour contribuer à cet objectif, en favorisant l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et le partage des connaissances ainsi que le renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

5. Il est donc proposé dans le cadre stratégique que le Bureau axe ses programmes de travail sur trois résultats interdépendants : a) promouvoir l'élaboration et l'application de politiques de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ; b) renforcer la capacité des entités des Nations Unies de soutenir les efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire des pays en développement ; c) aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030 en tirant parti du partage des connaissances et du renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que faciliter la mise au point et le transfert des technologies.

6. Il est également indiqué dans le cadre stratégique comment le Bureau aidera les États Membres qui en font la demande à atteindre ces trois résultats par la fourniture des cinq services suivants : a) la facilitation des travaux des mécanismes

intergouvernementaux et l'établissement de rapports à leur sujet ; b) le renforcement des capacités ; c) la cogénération et la gestion des connaissances ; d) l'établissement d'un laboratoire de solutions pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; e) la gestion des fonds d'affectation spéciale.

7. Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2022-2025, le Bureau intégrera la perspective de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous ses programmes de travail proposés.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. En conséquence de l'appel des États Membres à renforcer et à continuer à dynamiser la coopération Sud-Sud ([A/RES/64/222](#)) et de la réaffirmation de son mandat par l'Assemblée générale ([A/RES/73/291](#)), le Bureau tient le rôle d'« entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies ». Son cadre stratégique fait suite à la résolution [A/RES/71/243](#) dans laquelle l'Assemblée générale rappelle que « le système des Nations Unies pour le développement doit généraliser et accroître l'appui qu'il apporte à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, quand les pays en développement en font la demande, sous leur égide et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par le pays, dans le cadre d'une approche applicable à l'ensemble du système » (par. 23), et à la résolution [A/RES/75/233](#) dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme que « les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent généraliser et accroître l'appui qu'elles apportent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, quand les pays en développement en font la demande, sous l'égide des pays et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par le pays, dans le cadre d'une approche applicable à l'ensemble du système » (par. 35).

9. En 2018, le Bureau a encore accru son soutien au travail des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies auprès des pays et des institutions du Sud pour renforcer leur capacité à identifier des solutions, des options politiques et l'expertise requise. Il s'est également employé à réaffirmer l'engagement mondial en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et à élargir la participation multipartite aux initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ([DP/CF/SSC/6](#)). Ces efforts ont abouti à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40) tenue en 2019, qui marquait le quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, et qui renouvelle l'engagement international en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et ouvre la voie à la promotion de liens plus forts entre les pays du Sud en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable.

10. En 2020, le Bureau a mené l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de galvaniser une approche coordonnée et cohérente des politiques et des programmes des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Les initiatives suivantes ont également démontré son pouvoir de rassemblement au sein du système des Nations Unies et auprès des États Membres, des organisations intergouvernementales et des réseaux de recherche : le lancement du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la coordination et la consolidation des propositions des entités des Nations Unies aux fins du document final de BAPA+40, qui est le fruit de

contributions conjointes, la collecte de données probantes sur le soutien du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, la création d'une coalition mondiale des réseaux de laboratoires d'idées et l'établissement d'un écosystème d'échange de solutions et de rencontres dédiées aux partenariats, entre autres résultats.

11. Les activités de coopération pour le développement menées antérieurement par le Bureau ont montré la nécessité d'améliorer certains aspects, dont les suivants : l'intégration des dimensions relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans les mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies de même que la planification et la programmation aux échelles mondiale, régionale et nationale, l'utilisation des produits et des plateformes de savoir du Bureau, et le financement du Bureau ainsi que la gestion des aptitudes. Ces domaines avaient été ciblés comme nécessitant des améliorations dans l'évaluation du cadre stratégique du Bureau pour 2014-2018 réalisée en fin de période, dans l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du Bureau pour 2018-2021, dans les rapports d'audit du Bureau et dans les consultations tenues avec les entités des Nations Unies, les États Membres et les organisations intergouvernementales aux fins de la préparation du cadre stratégique pour 2022-2025.

Enseignements tirés

12. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des cadres stratégiques précédents révèlent ce qui suit :

- a) *L'impératif d'attirer l'attention sur l'effet catalyseur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire*

13. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des moyens pour les États Membres d'atteindre les priorités et les objectifs de développement, et non des fins en soi. Le Bureau inclura donc la prestation de services visant à promouvoir le partage des connaissances et le renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi qu'à faciliter la mise au point et le transfert des technologies, ce qui permettra aux pays en développement d'œuvrer à un développement plus résilient et durable. Il intensifiera également son appui par le recours aux mécanismes intergouvernementaux et aux dialogues multipartites, et par l'établissement de rapports fondés sur des données probantes et de notes d'orientation, le tout pour favoriser l'élaboration et l'application de politiques de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

- b) *La nécessité d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la planification et la programmation aux échelles mondiale, régionale et nationale*

14. La création du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire a permis aux entités des Nations Unies de collaborer sur diverses questions, parmi lesquelles l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable et du plan d'action afférent. Le Bureau continuera de faciliter l'organisation du mécanisme interinstitutions en tant que plateforme pour coordonner l'appui qu'apporte le système des Nations Unies aux États Membres en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, tout en dotant les entités des Nations Unies des orientations, outils et formations qui leur permettront de mieux soutenir les priorités et objectifs de développement des États Membres dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

- c) *La nécessité de mettre l'accent sur la cogénération et l'utilisation des connaissances sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire*

15. Au cours des dernières années, la production des connaissances sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire a connu un essor tant au sein du système des Nations Unies, des États Membres, des groupes de réflexion et centres d'excellence du Sud, que dans le secteur privé. Ces connaissances gagnent en pertinence à mesure qu'elles sont utilisées pour élaborer et appliquer des politiques, plans et programmes. Pour cette raison, le Bureau, en collaboration avec les partenaires concernés, produira des supports de connaissance de haute qualité fondés sur des données probantes qui aideront à définir, mettre en œuvre et intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il renforcera encore le rôle de guichet unique que joue Galaxie Sud-Sud pour la diffusion des connaissances et la négociation de partenariats.

- d) *La nécessité d'adopter une approche de gestion axée sur le cycle de programmation*

16. L'examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2018-2021 a montré que l'application d'une approche axée sur le cycle de programmation dans la conception et la mise en œuvre des initiatives et des projets et la création de partenariats bénéficiant d'une planification et d'une allocation de ressources financières adéquates pourraient mieux contribuer à l'obtention de résultats plus tangibles. À cette fin, le Bureau donnera la priorité à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives, de projets et de partenariats tout en mettant l'accent sur les résultats ainsi que sur l'allocation suffisante de ressources financières.

- e) *La nécessité de renforcer une culture de gestion axée sur les résultats*

17. L'audit et l'examen à mi-parcours ont fait ressortir l'importance de la planification et de la budgétisation axées sur les résultats dans l'ensemble des programmes de travail du Bureau, y compris les fonds d'affectation spéciale. La décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (A/76/39) souligne également la nécessité de renforcer l'influence du Bureau de même que son efficacité, son efficacité et sa transparence. Ainsi, le Bureau améliorera et rendra opérationnel le cadre de suivi et d'évaluation et les processus-métier afin de renforcer l'orientation vers les résultats, l'efficacité opérationnelle, et l'application des principes de transparence et de responsabilité dans l'ensemble de ses programmes de travail et des fonds d'affectation spéciale qu'il gère, dans le respect des politiques et procédures du PNUD.

III. Analyse de la situation

18. La pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement, déclenché une forte augmentation de la dette dans les pays du Sud et mis en évidence la nécessité d'assurer l'équité dans l'accès aux vaccins partout dans le monde. Les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'atténuation de la faim, de renforcement des systèmes de santé et de protection sociale et de réduction du déficit de financement ont été inversés dans de nombreuses régions du monde, affectant particulièrement les femmes, ce qui nécessite des efforts accrus pour accélérer et élargir l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans leur dernière décennie, la plus critique. Ces crises sanitaires, économiques et sociales aggravées ont renforcé l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Plusieurs pays y ont eu recours pour faire face aux effets immédiats de la pandémie, tout en appelant à des modèles de coopération plus solidaires qui encouragent la mise au point et le transfert de

technologies, le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour mieux répondre aux aléas l'avenir.

19. De nombreux pays du Sud ont également renforcé leurs capacités institutionnelles de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales et régionales, la mise en place d'organismes indépendants de coopération au développement ou d'unités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, le développement de systèmes d'information et de gestion, et le passage d'initiatives autonomes à des projets et programmes de transformation structurelle. L'établissement d'institutions de financement du développement, de programmes de crédit et de fonds spéciaux sous l'égide de pays du Sud a élargi les options de mobilisation des financements Sud-Sud tout en reconfirmant que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire viennent en complément, et non en remplacement de la coopération Nord-Sud pour combler le déficit de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

20. De nombreux pays en développement sont également à l'épicentre des grandes transformations mondiales. La transition vers une économie numérique devrait stimuler la concurrence, accroître l'accès aux marchés étrangers et aux chaînes de valeur électroniques mondiales, et améliorer la gouvernance et la prestation des services publics dans plusieurs régions du Sud. Les engagements pris par les principaux pays en développement dans la foulée de l'accord de Paris sur le changement climatique pour décarboniser leurs économies auront probablement une incidence sur le commerce et les investissements, poussant les chaînes d'approvisionnement mondiales à s'adapter tout en ouvrant de nouvelles possibilités dans les industries à faible émission de carbone pour inverser la crise climatique. De nombreuses régions du Sud connaissent une urbanisation rapide et une transition démographique qui influent sur la trajectoire de croissance des villes. Ces avantages ne sont pas dénués de risques, comme l'augmentation de la fracture numérique, l'exclusion sociale, le chômage, l'insécurité alimentaire, la disparité des revenus et les inégalités fondées sur le genre dans les pays du Sud. Pour faire face à un développement forcément plus dynamique et d'une ampleur sans précédent, les pays en développement sont appelés non seulement à partager leurs expériences, mais aussi à s'unir sur différents axes (Sud-Sud, Est-Est, Sud-Nord, Nord-Sud) et à de multiples paliers (national, sous-régional, régional, interrégional et mondial), dans tous les secteurs, afin de concevoir conjointement des solutions qui accélèrent et élargissent l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

21. La coopération aux paliers sous-régional, régional et interrégional prend une place de plus en plus importante dans ce processus, de même que pour ne laisser personne de côté :

a) Elle déclenche une action qui s'inscrit dans les priorités de développement à long terme définies dans les programmes de développement nationaux et régionaux. Ces plateformes et cadres de coopération permettent aux pays de recenser les défis et les domaines d'intérêt communs, d'établir des mécanismes de coordination et de mettre en commun leurs ressources pour la mise en œuvre de projets conjoints ;

b) Elle génère des stratégies qui facilitent le financement Sud-Sud dans le contexte des institutions de financement du développement, des programmes de crédit et des fonds d'affectation spéciale sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, et qui sont en phase avec le Programme 2030. Par exemple, les banques et fonds de développement nationaux ont joué un rôle important dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les États arabes. Dans certaines régions d'Asie, l'augmentation du nombre de créanciers privés signale une nouvelle tendance voulant que les partenariats public-privé soient utilisés pour

compléter les programmes d'aide de l'État, car ils contribuent à atténuer les risques politiques et financiers associés aux programmes d'aide des pays tout en élargissant les sources de financement du développement. Parmi les autres sources innovantes de financement du développement dans la région, citons l'utilisation de fonds de dotation pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dont les rendements sont utilisés pour financer des programmes de coopération au développement et des aides non remboursables, réduisant ainsi la dépendance des pays vis-à-vis des budgets gouvernementaux ;

c) Elle laisse place à la diversité au sein des pays du Sud et permet l'adaptation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux priorités stratégiques nationales et aux besoins des pays appartenant à différentes catégories, principalement les pays les moins avancés, les États fragiles et les pays à faible revenu qui ont récemment accédé au statut de pays à revenu intermédiaire. Des questions telles que la stabilisation et la réforme des institutions gouvernementales de base sont au cœur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire entre pays moins avancés et États fragiles, à la différence de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec une économie émergente ou entre pays en développement géographiquement éloignés, car les voisins de ces États fragiles ont un intérêt évident dans la stabilité et l'amélioration des résultats des institutions gouvernementales, ce qui entraînera finalement l'amélioration des résultats économiques, le renforcement des échanges commerciaux et la stabilité politique régionale. L'adaptation peut également se faire sur le plan du financement, en combinant l'aide officielle au développement, de type assistance, et des formes commerciales d'engagement économique, afin de répondre avec plus de souplesse aux besoins de développement des pays et des régions. Ayant dû composer avec des problèmes de développement, les pays à faible revenu qui ont récemment accédé au statut de pays à revenu intermédiaire sont aptes à partager des données d'expérience pertinentes avec d'autres, tout en tirant profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour se positionner sur la scène mondiale. Pour la plupart de ces pays, cependant, la crainte persiste qu'ils ne perdent le soutien dont ils bénéficiaient en tant que pays à faible revenu et qu'ils retournent en arrière.

22. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses entités des Nations Unies ont étendu et renforcé la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs politiques et programmes. En témoignent le nombre de mécanismes et d'initiatives lancés, dont le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; l'élévation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour devenir deux des principales modalités d'engagement dans certains plans stratégiques généraux et cadres d'aide au développement de ces entités des Nations Unies ; la création d'unités et de lignes budgétaires dédiées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ; la mise au point de plateformes d'intermédiation de l'offre et de la demande entre partenaires Sud-Sud ; l'affectation de centres de coordination chargés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein des entités des Nations Unies ; la compilation d'exemples de soutien du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ; la recrudescence du nombre d'activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire signalées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

23. Ces initiatives et espaces politiques, à mesure que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire se font multilatérales, commencent à trouver place au cœur du système des Nations unies ou à bénéficier de son soutien. En témoignent le soutien croissant des Nations Unies aux instruments et blocs intergouvernementaux qui favorisent le commerce transfrontalier et l'intégration régionale, la facilitation de la législation liée au commerce pour stimuler la concurrence et la protection des consommateurs, le développement de systèmes multilatéraux d'alerte rapide et la

mise en place de plateformes de coopération régionales et interrégionales. Cette évolution a révélé la nécessité d'améliorer certains domaines, comme le souligne notamment le rapport de 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79-E/2020/55) : le renforcement dans l'ensemble du système des Nations Unies des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports afférents à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour favoriser la durabilité des activités et leur reproductibilité ; l'augmentation des ressources et des capacités pour les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ; une meilleure sensibilisation du personnel aux possibilités qu'offrent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et à leurs modalités de programmation ; davantage de politiques et de cadres de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au niveau national.

24. Les réformes du système des Nations Unies pour le développement ont créé des possibilités de renforcer le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour relier plus étroitement le système des Nations Unies aux pays et aux régions, et pour faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les nouveaux modes d'engagement et les nouvelles approches de programmation soulignent la nécessité et l'importance de faciliter activement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire : a) les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ont commencé à appréhender le rôle des Nations Unies comme celui d'un facilitateur et d'un intermédiaire qui apporte son soutien à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; b) le leadership renouvelé des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies peut contribuer à mieux promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au sein des régions et entre elles ; c) les nouveaux groupes de résultats des Nations Unies sont chargés d'identifier de nouveaux domaines possibles de coopération sous-régionale et régionale pour répondre aux besoins de développement des pays, ainsi que des possibilités de mettre en évidence leurs bonnes pratiques dans divers domaines de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; d) les plateformes de collaboration régionales et les coalitions thématiques devraient soutenir les échanges de connaissances et la collaboration à l'échelle régionale et intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leur mode opératoire.

IV. Vision et proposition de programme

25. Le Bureau, dans son cadre stratégique pour 2022-2025, continuera d'apporter son concours aux efforts des pays du Sud en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable au cours de la décennie d'action. Il continuera également à contribuer aux efforts du système des Nations Unies pour aider ces pays à faire face à la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience pour l'avenir. Le Bureau entend que les États Membres et le système des Nations Unies renforcent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme moyens d'accélérer et d'élargir l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable par le financement, le transfert et l'élaboration conjointe de solutions adaptées qui permettent de relever les défis structurels du développement, d'améliorer les capacités de production et de préparer les pays aux grandes transformations mondiales. Le Bureau jouera un rôle de catalyseur pour contribuer à la réalisation de cette vision, en favorisant le partage des connaissances et le renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi qu'en facilitant la mise au point et le transfert des technologies.

26. Conformément aux efforts déployés par les États Membres pour renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (objectif de développement durable n° 17), sous la direction du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le Bureau axera ses travaux sur les trois résultats ci-après. Dans le cadre de la mise en œuvre de son cadre stratégique pour 2022-2025, le Bureau intégrera la perspective de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous ses programmes de travail proposés.

Résultat n° 1. Le renforcement des politiques visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire grâce à un soutien efficace, fondé sur des données probantes, aux mécanismes intergouvernementaux, aux dialogues multipartites et à l'établissement de rapports.

27. Pour l'atteinte de ce résultat, la priorité sera accordée au renforcement de l'impulsion donnée par le Bureau aux mécanismes intergouvernementaux et aux dialogues multipartites : a) en élargissant la portée et en améliorant la qualité et l'utilité des rapports que le Bureau est tenu d'établir grâce à des connaissances et des recherches fondées sur des données probantes, notamment le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, le rapport annuel au comité économique et financier de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), le rapport biennal du Secrétaire général au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et le rapport biennal de l'Administrateur du PNUD au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Le lancement de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourrait donner lieu à de nouvelles exigences en matière d'établissement de rapports ; b) faciliter un dialogue orienté vers l'action entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les mécanismes régionaux, les groupes de réflexion et les centres d'excellence du Sud pour étayer les rapports du Bureau, éclairer la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, et renforcer leur interaction avec le forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, le suivi du forum sur le financement du développement, le Forum pour la coopération en matière de développement, et d'autres processus normatifs et intergouvernementaux et plateformes de suivi et d'examen où la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont examinées ou pourraient jouer un rôle pertinent ; c) assurer le secrétariat du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et soutenir la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

28. Pour réaliser cette priorité, le Bureau établira un rapport biennal sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire qui rendra compte des questions et tendances clés en matière de partage des connaissances, de mise au point et de transfert des technologies et de renforcement des capacités Sud-Sud, ainsi que de la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la préparation des pays en développement aux transformations mondiales telles que le relèvement après la pandémie, la numérisation et le changement climatique. Le rapport biennal servira de base au rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud et aux autres rapports que le Bureau est tenu de produire. En collaboration avec les partenaires concernés, le Bureau organisera une série d'ateliers et de discussions pour diffuser les conclusions du rapport biennal sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les rapports prescrits et autres notes d'orientation seront plutôt analytiques, fondés sur des données probantes et orientés vers l'action. Ils incluront également les idées et les recommandations des plateformes du Sud, y compris celles facilitées par le Bureau, telles que le forum des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud au service du développement durable (anciennement le forum de haut niveau des directrices et directeurs généraux pour la coopération au service du développement), le réseau de

laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud (*South-South Global Thinkers*) et l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, ainsi que d'autres forums régionaux existants et nouveaux, des plateformes nationales et des dialogues politiques sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

29. Le Bureau dirigera également les préparatifs de fond des sessions biennales du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, en réponse aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions du Comité de haut niveau. Il préparera des notes d'information thématiques et organisera des dialogues politiques thématiques aux échelles mondiale, régionale et interrégionale pour soutenir les échanges dans le cadre du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes intergouvernementaux sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

30. Le Bureau pourra ainsi contribuer à la promotion de l'élaboration et de l'application des politiques de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en intégrant les perspectives de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les résolutions adoptées au sein du système des Nations Unies et des mécanismes régionaux. Le Bureau entend également contribuer à la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud et les décisions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

Résultat n° 2. Le renforcement de la capacité des entités des Nations Unies à aider les pays en développement qui en font la demande à surmonter des difficultés particulières dans la mise en œuvre du programme 2030 par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

31. La priorité dans le cadre de ce résultat sera accordée au développement ou au renforcement des capacités au sein du système des Nations Unies et des États Membres et d'un écosystème plus propice à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire : a) en renforçant le rôle du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en tant que plateforme permettant aux entités des Nations Unies d'examiner les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'expérience au regard de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et d'améliorer la coordination et la collaboration à l'échelle du système ; b) en renforçant la capacité des entités des Nations Unies, des commissions régionales et des équipes de pays des Nations Unies à intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les stratégies mondiales et les offres de services des Nations Unies ainsi que dans les programmes régionaux et nationaux tels que les cadres de coopération régionale, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les analyses communes de pays, les descriptifs de programmes de pays et les rapports annuels ; c) en aidant les pays en développement à créer des institutions nationales chargées de la planification et de la gestion de la coopération Sud-Sud et renforcer celles qui existent, à la demande des États Membres et des équipes de pays des Nations Unies, le cas échéant ; d) solidifier le rôle du forum des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud au service du développement durable et des mécanismes régionaux en tant qu'espace de partage pour les États Membres des enseignements tirés du renforcement des mécanismes institutionnels et des écosystèmes nationaux afin de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud, et de coordonner les actions conformément aux recommandations du document final de BAPA+40.

32. Pour réaliser cette priorité, le Bureau continuera à coordonner et à renforcer le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et à faciliter la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du

système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il s'agira notamment de créer des groupes de travail chargés d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire par thème au sein du système des Nations Unies, d'examiner les progrès accomplis et de partager les connaissances, les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et d'élaborer des orientations à l'intention des entités des Nations Unies sur la manière de rendre compte des progrès accomplis par rapport au plan d'action connexe du système des Nations Unies.

33. Le Bureau coordonnera également avec le Bureau de la coordination des activités de développement, les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales, selon le cas, l'élaboration et le déploiement d'orientations, d'outils et de modules de formation pour mettre en œuvre la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ces orientations, ainsi que les outils et les modules de formation, seront axées sur la manière : a) d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la planification et la budgétisation institutionnelles et dans les programmes de pays ; b) d'identifier, de classer, de mettre en œuvre et d'évaluer les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire nouvelles et en cours dans l'ensemble des portefeuilles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'en rendre compte ; c) d'appuyer les pays en développement dans la création d'institutions nationales chargées de la planification et de la gestion de la coopération Sud-Sud et le renforcement de celles qui existent, et d'intégrer les perspectives de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les rapports issus des examens nationaux volontaires ; d) de produire des données factuelles sur les résultats au niveau général, par exemple l'apport de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux changements dans la capacité des acteurs nationaux à concevoir des politiques et des programmes et la contribution de ces changements à l'atteinte des cibles nationales correspondant aux objectifs de développement durable.

34. Le Bureau contribuera ainsi à l'augmentation du nombre de plans stratégiques et de documents de planification des Nations Unies aux échelles mondiale, régionale et nationale qui s'inscrivent dans la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ou incluent des indicateurs et des activités liés à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Cette action aidera les entités des Nations Unies à mieux répondre aux demandes de soutien et de renforcement des capacités des États Membres en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Elle favorisera en outre l'intégration des perspectives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans les stratégies nationales de coopération au service du développement et les rapports sur le développement durable issus des examens nationaux volontaires.

35. Le forum des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud au service du développement durable et les mécanismes régionaux, ainsi que Galaxie Sud-Sud, la coalition mondiale des réseaux de laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud et l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, seront conçus comme un ensemble de services intégrés permettant aux États Membres de partager les enseignements tirés de l'établissement de mécanismes institutionnels, de stratégies et d'écosystèmes nationaux pour la coopération Sud-Sud ou du renforcement de ceux qui existent. Le Bureau pourra ainsi adopter une approche intégrée du développement des capacités des États Membres, en concentrant davantage son soutien sur les pays en développement pour surmonter les difficultés particulières dans la mise en œuvre du programme 2030 par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Résultat n° 3. La possibilité pour les pays en développement de mettre en œuvre le Programme 2030 en mettant à profit le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la facilitation de la mise au point et du transfert des technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

36. La priorité dans le cadre de ce résultat sera accordée à la négociation et à l'intensification des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui permettent aux pays qui en font la demande d'œuvrer à un développement plus résilient et durable : a) en continuant à répertorier, documenter et diffuser les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui favorisent les initiatives Sud-Sud de partage des connaissances, de renforcement des capacités et de mise au point et de transfert des technologies, notamment par le biais des fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau ; b) en recensant les besoins en matière de connaissances, de capacités et de technologies dans l'ensemble du Sud et en agissant comme intermédiaire, notamment par le biais des fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau, selon la demande ; c) en établissant un laboratoire de solutions pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire propices à la formulation de solutions innovantes qui seront ensuite adaptées et développées en collaboration avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les institutions financières du Sud, les universités et les centres d'excellence du Sud, ainsi que d'autres partenaires compétents. Le laboratoire abordera les questions d'importance stratégique pour les pays du Sud selon la demande ; d) en continuant de gérer les fonds d'affectation spéciale Sud-Sud de manière plus efficace et efficiente pour promouvoir le partage des connaissances et les échanges de bonnes pratiques visant à atténuer la pauvreté ; e) selon la demande, en identifiant des sources supplémentaires de financement durables et en accroissant les investissements dans la coopération Sud-Sud, en mettant en place des mécanismes de collaboration avec les banques régionales de développement et les institutions de financement du Sud, des arrangements de coopération triangulaire avec des pays donateurs traditionnels et des organisations multilatérales, et d'autres initiatives au service des objectifs de développement durable communs visant à maximiser les ressources et à développer et accroître l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

37. Pour réaliser cette priorité, le Bureau recensera et documentera les bonnes pratiques avec l'engagement des partenaires à soutenir le transfert des connaissances et des technologies, y compris le travail détaillé de renforcement des capacités et de mise en œuvre conjointe des pratiques dans le ou les pays partenaires. En étroite consultation avec leurs conseils d'administration respectifs, le Bureau travaillera également avec les fonds d'affectation spéciale et les partenaires de réalisation pour mettre en relief la proposition de valeur du transfert et de l'appropriation des connaissances et des technologies et l'avantage comparatif de l'expansion de ces éléments dans leurs portefeuilles de fonds fiduciaires et leurs programmes conformément aux principes de la coopération Sud-Sud.

38. Le Bureau identifiera les détenteurs de connaissances et de technologies et facilitera la négociation de partenariats par l'intermédiaire de Galaxie Sud-Sud et de projets soutenus par des fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau, lorsque le pays lui en fera la demande. Le Bureau établira et rendra opérationnel le laboratoire de solutions pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le laboratoire facilitera la coordination, la conception conjointe, l'incubation et le développement d'initiatives qui favorisent le partage des connaissances, le renforcement des capacités, ainsi que la mise au point et le transfert de technologies, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

39. Le Bureau collaborera avec les entités des Nations Unies, les plateformes de coopération multilatérale, les partenaires de la coopération triangulaire et d'autres acteurs et initiatives concernés qui s'emploient à relever les défis du développement et à contribuer aux objectifs de développement durable. La participation élargie du Bureau dans le cadre du système des Nations Unies aidera les partenaires à créer et déployer des fonds, des projets et d'autres initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui respectent les principes de la coopération Sud-Sud, en plus d'aider les projets à atteindre une échelle adéquate chaque fois que possible et lorsqu'un État Membre lui en fait la demande.

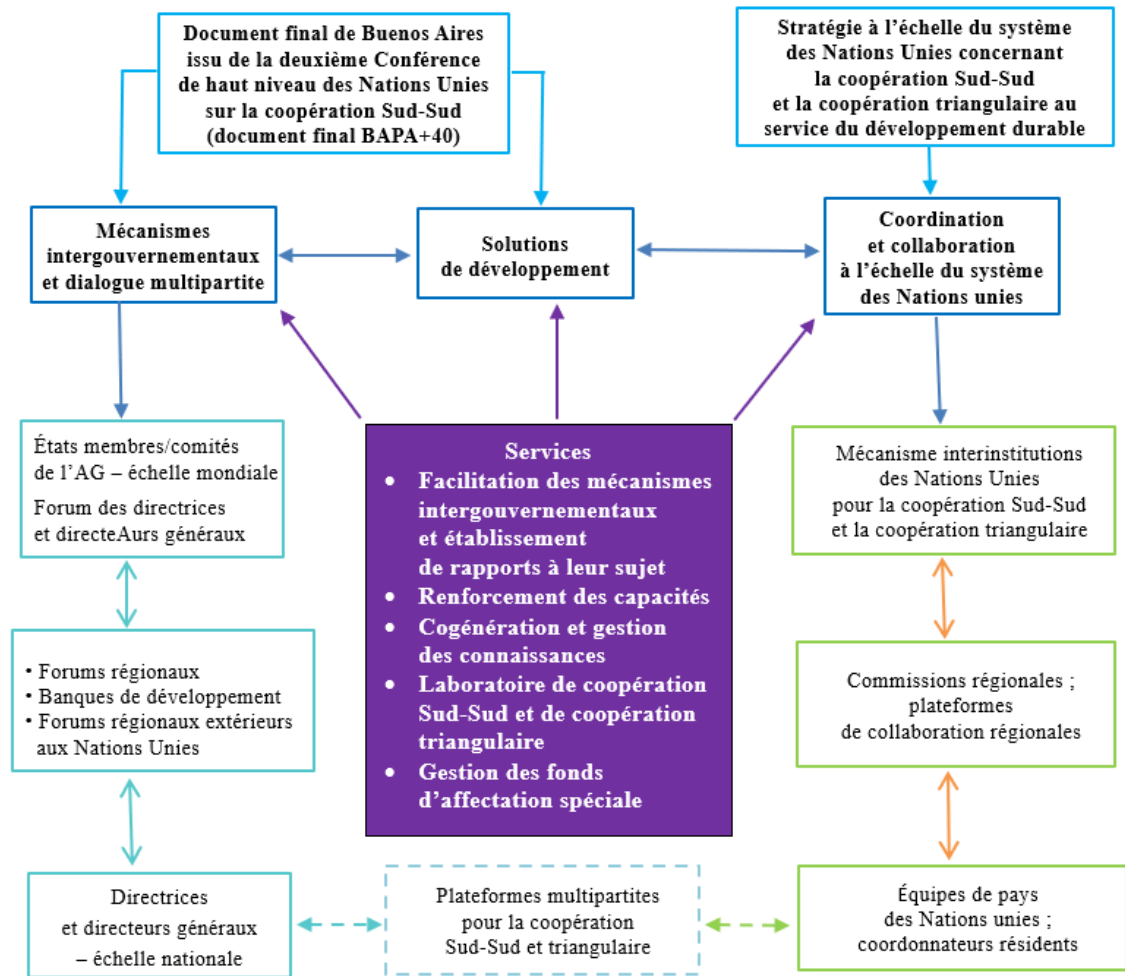
40. Le Bureau contribuera ainsi à éclairer la conception et la mise en œuvre par les pays en développement de politiques, de plans et de projets par l'échange et la transmission des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il contribuera également au transfert de bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire vers les pays en développement grâce au soutien de la gestion des fonds d'affectation spéciale.

V. Modalités de mise en œuvre

41. Dans son cadre stratégique pour 2022-2025, le Bureau mettra l'accent sur une approche de gestion davantage axée sur le cycle de programmation et les résultats, en intégrant ses différents services dans une plateforme qui crée un écosystème plus favorable à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Cette plateforme prendra appui sur trois domaines de résultats reliés les uns aux autres et interdépendants : a) le soutien aux mécanismes intergouvernementaux et aux dialogues multipartites ; b) la coordination et la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies ; c) les solutions de développement. Les cinq moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces résultats seront les suivants : a) la facilitation des travaux des mécanismes intergouvernementaux et l'établissement de rapports à leur sujet ; b) le renforcement des capacités ; c) la cogénération et la gestion des connaissances ; d) l'établissement d'un laboratoire de solutions pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; e) la gestion des fonds d'affectation spéciale.

42. Les services du Bureau, de par les effets qu'ils produisent d'abord à l'échelle mondiale puis aux échelles régionale et nationale, favoriseront l'obtention des trois résultats du cadre stratégique. À l'échelle nationale, le Bureau entend établir une plateforme multipartite pour aider les États Membres à tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour atteindre leurs objectifs de développement nationaux. Le Bureau renforcera les partenariats de travail avec le Bureau de la coordination des activités de développement, les commissions régionales et les autres entités compétentes des Nations Unies afin d'établir une base solide pour la création et la mise en service de ces plateformes multipartites, comme l'illustre le diagramme suivant.

Prestation des services liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire offerts par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud



Suivi des résultats et responsabilité effective

43. Le Bureau continuera à assurer la qualité de ses initiatives en intégrant les principes de la coopération Sud-Sud et les composantes de la coopération triangulaire dans leur conception, tout en mettant l'accent sur l'obtention de résultats. Il continuera également à veiller à ce que ses projets comprennent une théorie du changement et un cadre de résultats et d'allocation des ressources reposant sur une chaîne logique solide, l'intégration des principes de la coopération Sud-Sud et des composantes de la coopération triangulaire (le cas échéant), un énoncé des enseignements tirés de données factuelles, une programmation tenant compte des risques et un plan d'évaluation assorti de coûts détaillés.

44. Les évaluations des programmes et des projets seront fondées sur des données de qualité, et des mesures seront prises par l'administration en réponse aux recommandations des évaluateurs en temps utile. Le Bureau s'efforcera également d'améliorer la satisfaction des partenaires de mise en œuvre à l'égard de ses services et de jouer un rôle proactif en intégrant une approche efficace de la gestion des risques dans son processus décisionnel et son modèle opérationnel. Le Bureau se conformera aux politiques et procédures du PNUD pour garantir une gestion axée sur les résultats et la responsabilisation.

Communication stratégique

45. Le Bureau intensifiera ses activités de sensibilisation et de communication stratégique afin d'améliorer la compréhension et la visibilité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que l'engagement en sa faveur, en soulignant les effets positifs et la valeur ajoutée de ces modalités pour accélérer la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et en renforçant le rôle du Bureau en tant que force catalytique dans ce processus. Sa stratégie de communication mettra l'accent sur la diffusion d'informations pertinentes pour le Bureau ainsi que sur les échanges sur les questions stratégiques, les initiatives de promotion et les projets au sein du système des Nations Unies et parmi les partenaires des gouvernements, les groupes de réflexion et les centres d'excellence du Sud. Il y parviendra par le placement stratégique de messages clés, la publication de bulletins électroniques et la facilitation du dialogue via les médias sociaux, ainsi que des événements ciblés. Des ateliers et des réunions avec les entités des Nations Unies et les partenaires extérieurs au système des Nations Unies seront organisés pour présenter le nouveau cadre stratégique. Le Bureau créera également un annuaire des professionnels de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire par lieu et par domaine d'expertise à des fins de sensibilisation, de promotion et de communication.

Partenariats stratégiques

46. Conformément à l'objectif de développement durable n° 17, le Bureau a pour ambition de revitaliser le partenariat mondial pour qu'il tire parti des ressources de toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs de développement durable tout en garantissant un alignement total avec l'orientation stratégique et le programme proposé du Bureau. Cette ambition suppose :

a) le renforcement des relations de travail avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies offrant des services de secrétariat aux mécanismes normatifs et intergouvernementaux, ainsi que les plateformes de suivi et d'examen où la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont examinées ou pourraient jouer un rôle pertinent pour renforcer leur interaction avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ;

b) le renforcement des relations avec le Bureau de la coordination des activités de développement, les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre progressive et le suivi de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'obtention de résultats aux niveaux régional et national. Son engagement à titre d'organe intergouvernemental de politique normative et de collaborateur à la vice-présidence des plateformes de collaboration régionale des Nations Unies avec les commissions régionales sera particulièrement important pour renforcer le travail du Bureau au niveau régional ;

c) l'appui à la création à l'échelle mondiale et régionale de mécanismes et de plateformes de promotion de la collaboration et des partenariats ;

d) par l'intermédiaire du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le renforcement des mécanismes de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et la mobilisation des plateformes de coopération multilatérale et des partenaires de coopération triangulaire pour accélérer la réalisation des projets facilités par le

Bureau et aider les partenaires à renforcer leur appui aux programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;

e) dans la mesure du possible et à la demande des États Membres, la mise en relation des États Membres individuels ou des groupes d'États Membres avec des entités des Nations Unies, des organisations régionales et interrégionales, des institutions de financement du développement et des fonds spéciaux du Sud, ainsi que des universités et des centres d'excellence du Sud, via une plateforme permettant de coordonner, de concevoir conjointement, d'incuber et de développer des initiatives qui favorisent le partage des connaissances et le renforcement des capacités, ainsi que la mise au point et le transfert des technologies ;

f) l'examen et l'actualisation des accords de partenariat existants et la recherche de synergies avec les organismes des Nations Unies chargés de missions thématiques, le Réseau mondial pour les politiques, les laboratoires d'accélération du PNUD, les réseaux du secteur privé dans les régions et le Pacte mondial des Nations Unies afin de mettre en commun les connaissances, l'innovation et la collaboration ;

g) la consolidation des laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud et l'élargissement des partenariats avec les groupes de réflexion, les universités et les centres d'excellence du Sud afin d'accroître la pertinence, l'utilité et l'utilisation des produits axés sur le savoir et des rapports du Bureau.

Une main-d'œuvre diversifiée, talentueuse et innovante

47. Le Bureau est déterminé à instaurer la diversité de genre, de nationalité et de culture parmi ses effectifs à tous les niveaux. Il est tout aussi déterminé à promouvoir le talent et l'innovation auprès de son personnel en matière de recrutement et de développement de carrière. Le Bureau sera un pôle plutôt qu'un exécutant seul, et investira d'autres entités des Nations Unies du mandat de collaborer à des initiatives conjointes, produisant des notes d'information thématiques et fournissant d'autres services, selon que de besoin. Il fournira des ressources à effet catalyseur afin d'appuyer des projets et initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire participatifs dans différents domaines recensés par des pays en développement. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'expertise des entités et réseaux thématiques compétents des Nations Unies. Le Bureau pourra ainsi continuer à concentrer ses effectifs sur les aspects fonctionnels de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'être en mesure de fournir les cinq services décrits dans le cadre stratégique qui recourent tous les domaines thématiques, contribuant aux trois résultats de manière interconnectée.

Financement

48. Le PNUD a alloué 30,7 millions de dollars au Bureau pour la période 2022-2025 : 9,7 millions de dollars pour son budget institutionnel et 21 millions de dollars pour son budget de programmation de base. Chacun de ces montants sera affecté à chaque résultat de manière égale et couvrira à la fois les ressources humaines et les activités du programme. Les postes du personnel travaillant directement pour des projets financés par des ressources préaffectées seront comptabilisés au troisième résultat. En fonction des besoins, le Bureau étudiera la possibilité de collaborer avec les institutions de financement du développement et les fonds spéciaux du Sud et du Nord à des initiatives conjointes spéciales de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à promouvoir le programme de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Le Bureau déploiera des efforts suffisants en collaboration avec les partenaires financiers pour assurer la durabilité opérationnelle de la gestion des fonds d'affectation spéciale.

Numérique et vert

49. Le processus de continuité des activités adopté pendant la pandémie de COVID-19 a démontré que le Bureau peut fournir un grand nombre de ses services en ligne. En utilisant les technologies numériques, le Bureau peut rendre ses processus métier plus rentables, appeler la participation d'un nombre plus important et plus diversifié de parties prenantes et réduire son empreinte carbone. Toutefois, le Bureau a également appris que l'utilisation des technologies numériques peut limiter la participation des pays où l'infrastructure et l'accès numériques sont limités. Il donnera donc la priorité à l'organisation d'événements hybrides (en ligne et en personne) afin de limiter les déplacements au minimum nécessaire, de garantir une large participation et l'inclusivité, et de réduire ses coûts et son empreinte carbone. De même, cette approche hybride sera appliquée aux modalités de travail du Bureau, où l'utilisation des technologies numériques sera mise de l'avant à tous les niveaux, et elle se traduira par une diminution des voyages d'affaires et des réunions en personne. Dans la mesure du possible, le Bureau encouragera le développement et le transfert de technologies vertes dans les projets qu'il soutient.

VI. Suivi, évaluation et établissement de rapports

50. Faisant fond sur la réalisation du cadre stratégique pour 2018-2021, le Bureau continuera de renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur le cadre stratégique pour 2022-2025, conformément aux décisions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et aux recommandations de l'évaluation du cadre stratégique pour 2014-2017, de l'examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2018-2021, et de l'audit de 2020 du Bureau. Le Bureau continuera de valoriser une culture de gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de ses programmes de travail, y compris les fonds d'affectation spéciale, ce qui garantira la qualité et une orientation vers les résultats dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ses plans de travail intégrés annuels, de ses plans de travail annuels et des projets financés par ses fonds d'affectation spéciale, ainsi que dans l'établissement de rapports à leur sujet, conformément aux politiques et procédures du PNUD.

51. À l'avenir, le Bureau cherchera davantage à déterminer et à analyser dans quelle mesure ses efforts contribuent à un changement transformateur et systémique au niveau des résultats, tout en continuant d'assurer le suivi de l'efficacité de ses propres produits et d'en rendre compte. À cette fin, le cadre intégré de résultats et de ressources du cadre stratégique comprend des énoncés de résultats et des indicateurs au niveau des résultats et des produits, qui s'harmonisent également au suivi de l'examen quadriennal complet ainsi qu'à la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et son plan d'action.

52. Le Bureau renforcera sa collaboration avec d'autres entités pour suivre l'évolution des indicateurs inclus dans le plan d'action pour la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du cadre stratégique par le biais de l'examen quadriennal complet, du système de gestion de l'information du Bureau de la coordination des activités de développement, d'une enquête auprès du siège des entités des Nations Unies et du système de suivi des objectifs de développement durable, entre autres. Le Bureau renforcera également sa collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités des Nations Unies afin d'intégrer une série d'indicateurs communs de coopération Sud-Sud dans le cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de l'examen quadriennal complet et d'assurer le suivi de ces indicateurs.

53. Le Bureau formulera un plan d'évaluation assorti de coûts détaillés, couvrant la période du cadre stratégique (2022-2025), afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements convenus en matière d'évaluation, de produire des résultats d'évaluation pour soutenir le changement, d'appuyer la collecte de connaissances et d'éclairer les travaux du Bureau. Le plan d'évaluation sera revu annuellement en collaboration avec le PNUD. Le Bureau procédera aux évaluations conformément aux politiques et aux normes d'évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Un examen à mi-parcours et une évaluation finale indépendante seront commandés pour ce cadre stratégique. Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD sera invité à agir comme expert technique lors du recrutement des évaluateurs et comme membre du groupe de référence lors de la réalisation de l'évaluation finale du cadre stratégique. En collaboration avec ses partenaires des fonds d'affectation spéciale, le Bureau facilitera et encouragera la réalisation d'évaluations de qualité et d'études d'impact des portefeuilles et des projets des fonds d'affectation spéciale.

54. Le Bureau collaborera avec le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de soutenir les efforts des Nations Unies pour renforcer la capacité des évaluateurs du Sud à évaluer les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Il travaillera également avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les bureaux de l'évaluation des différentes entités des Nations Unies afin de formuler et de déployer des orientations pour l'évaluation des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire administrées par les entités des Nations Unies.

55. Les sessions biennales du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud passeront en revue les rapports de l'Administrateur sur l'exécution du cadre stratégique pour la période 2022-2025. En outre, le Bureau inclura des informations sur ses travaux dans les rapports de l'Administrateur au Conseil économique et social sur l'exécution du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le Bureau produira un rapport annuel rendant compte des résultats et de l'allocation des ressources de son cadre stratégique et de ses fonds d'affectation spéciale. Les informations recueillies grâce au suivi et à l'évaluation viendront compléter la recherche et la gestion des connaissances, ainsi que la production par le Bureau de rapports analytiques et de notes d'orientation de grande qualité qui facilitent la formulation des politiques et les activités de programmation Sud-Sud.